



COMMUNE DE MONTSAPEY

Département de la Savoie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018

Présents : Bernard FARGEAS – Claude DAVID – Catherine MOLLIEUX – Damien IGNACZACK

Absent/excuse : Jean-Claude DELRUT

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2018

Le compte de gestion 2017 de la Commune n'ayant pas encore été visé par le Trésorier, la délibération 2018-04-06-11 doit être retirée.

DELIBERATION 2018-04-06-08

PROGRAMME 2018 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux proposés par les services de l'ONF pour l'année 2018 en forêt communale, parcelle 17.

La nature des travaux est la suivante : dégagement et dépressage de semis naturels en futaie irrégulière.

Le montant estimatif des travaux est de 3551 € HT.

Le Maire propose au Conseil de solliciter l'aide la région Auvergne Rhône Alpes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux
- Demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.
-

DELIBERATION 2018-04-06-09

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECRETAIRE DE MAIRIE EN CATEGORIE B

Considérant les besoins du service et les missions confiées à la secrétaire de mairie ;

Le Maire propose la création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 15H30 hebdomadaires. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux au grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- gestion administrative et financière
- rédaction des actes administratifs et comptables
- élaboration et saisie du budget
- préparation des Conseils municipaux
- état-civil et suivi des fichiers électoraux
- gestion des ressources humaines
- conseil aux élus
- rédaction et suivi des marchés publics.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20 avril 2018 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteur territorial

Grade : Rédacteur

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de la création d'un emploi de secrétaire de mairie au grade de rédacteur à raison de 15H30 hebdomadaire
- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget au chapitre 012 Charges de personnel.

DELIBERATION 2018-04-06-10 TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	15H30
Adjoint administratif	C	0	15H30
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C	2	35H00
Adjoint technique	C	1	17H50
TOTAL		4	68H20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 17 avril 2018.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune de Montsapay au chapitre 012 Charges de personnels et articles 6411 et 6413.

DELIBERATION 2018-04-06-11 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif de l'ordonnateur reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	510 380,33	G	702 576,39
	Section d'investissement	B	233 530,39	H	558 356,42
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	132 293,00
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	320 816,00	J	
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			1 064 726,72		1 393 225,81
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018		0,00		0,00
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		510 380,33		834 869,39
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		554 346,39		558 356,42
	= B+D+F			= H+J+L	
	TOTAL CUMULE		1 064 726,72		1 393 225,81
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

Résultat global de clôture : 328 499.09 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2017
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

DELIBERATION 2018-04-06-12 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Considérant le passage de la Communauté de Communes Porte de Maurienne à la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que la perte de la fiscalité professionnelle doit être compensée par l'attribution de compensation de l'EPCI qui sera votée prochainement ;

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes se substitue désormais aux Communes membres pour l'application des dispositions relatives à l'ensemble de la fiscalité professionnelle : elle perçoit ainsi la contribution économique territoriale (CET, composée de la cotisation foncière des entreprises [CFE] et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises [CVAE]), mais également les impositions forfaitaires de réseau (IFER) dont tout ou partie des composantes revient au bloc communal, et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Elle a dans ce cadre, la faculté de moduler le taux de la CFE et le coefficient multiplicateur de la TASCOM.

Monsieur le Maire présente le produit de l'imposition attendue en 2018 avec les taux existants :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2018	TAUX 2018	PRODUIT ATTENDU
Habitation	228 572 €	12.75 %	29 274 €
Foncier Bâti	735 016 €	13.20 %	98 380 €
Foncier Non Bâti	6 947 €	84.65 %	5 926 €
TOTAL			133 580 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
 - Approuve le maintien des taux d'imposition ci-dessus.

DELIBERATION 2018-04-06-13 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Considérant que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 324 489.06 € ;

Le Maire propose au Conseil l'affectation du résultat suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	192 196.06 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	132 293.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	324 489.06 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	4 010.03 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 324 489.06 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	324 489.06 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme indiqué ci-dessus.

DELIBERATION 2018-04-06-14 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Considérant le tableau présentant le budget primitif 2018,

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 000 118,06	675 629,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 324 489,06
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		1 000 118,06	1 000 118,06

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	485 732,03	481 722,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 4 010,03
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		485 732,03	485 732,03
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		1 485 850,09	1 485 850,09

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

- 1 000 118.06 € en fonctionnement
- 1 485 850.09 € en investissement.

**DELIBERATION 2018-04-06-15
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS 2017**

Le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte de gestion du Trésorier reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du CCAS de l'exercice 2017.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Prévu (BP + BS + DM)	Réalisé	% de crédits consommés
Dépenses de fonctionnement :	6 426.00	4 654.81	72.44
Recettes de fonctionnement :	6 426.00	3 775.00	58.75
Résultat de fonctionnement de l'exercice :		- 879.81	
Excédent reporté N-1 :	2 926.00		
Résultat de fonctionnement cumulé :		2 046.19	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le Compte de Gestion CCAS 2017 du Trésorier conformément au document joint en annexe
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

**DELIBERATION 2018-04-06-16
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS 2017**

Le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte de gestion reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du CCAS de l'exercice 2017.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Prévu (BP + BS + DM)	Réalisé	% de crédits consommés
Dépenses de fonctionnement :	6 426.00	4 654.81	72.44
Recettes de fonctionnement :	6 426.00	3 775.00	58.75
Résultat de fonctionnement de l'exercice :		- 879.81	
Excédent reporté N-1 :	2 926.00		
Résultat de fonctionnement cumulé :		2 046.19	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le Compte de Gestion CCAS 2017 du Trésorier conformément au document joint en annexe
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

DELIBERATION 2018-04-06-17 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET CCAS

Considérant que le compte administratif 2017 du CCAS fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2046.19 € ;

Le Maire propose au Conseil l'affectation du résultat suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-879.81 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 926.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	2 046.19 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 2 046.19 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	2 046.19 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du CCAS comme indiqué ci-dessus.

DELIBERATION 2018-04-06-18 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - CCAS

Considérant le tableau présentant le budget primitif CCAS 2018,

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 246,19	3 200,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 2 046,19
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		5 246,19	5 246,19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif CCAS 2018 qui s'équilibre à 5 246.19 €.

DELIBERATION 2018-04-06-19 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations et celles œuvrant pour l'intérêt communal ;

Pour permettre d'apprécier la pertinence de leurs actions au regard des sommes demandées et de l'intérêt local, il est précisé au Conseil que l'octroi de subventions est conditionné par la présentation des justificatifs suivants :

- Renseignements d'ordre administratif : composition du bureau, nombre d'adhérents...
- Projets et actions,
- Budget prévisionnel,
- Compte de résultat, prévisionnel ou définitif, de l'exercice écoulé.

A ce jour, ces attributions se présentent comme suit pour l'année 2018 :

- Avenir et Patrimoine : 1500 €
- Don du Sang : 150 €
- Sou des écoles : 300 €
- Handisport : 100 €
- Ligue contre le cancer : 100 €
- USCA : 200 €
- Accorderie : 300 €
- ADMR : 200 €
- Prévention routière : 100 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'octroi des subventions aux associations dans les conditions ci-dessus.

DELIBERATION 2018-04-04-12 AIDE FINANCIERE POUR LE PLAN D'EAU DES HURTIERES

Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de la Commune de Saint-Alban-des-Hurtières ;

Considérant que le plan d'eau des Hurtières est un atout majeur pour la promotion des gîtes communaux l'été ;

Le Maire informe le Conseil des nécessités propres au fonctionnement du plan d'eau (sécurité, accueil, aménagement...).

En conséquences, il est proposé de renouveler l'attribution d'une aide financière de 500 € à la Commune de Saint-Alban-des-Hurrières. L'attribution de cette aide est conditionnée par la communication du budget attribuée au plan d'eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'octroi d'une aide financière de 500 € à la Commune de Saint-Alban-des-Hurrières.

Questions diverses

✓ Site internet

Le site internet est en ligne mais encore en phase de développement. On y trouvera à terme les comptes-rendus des Conseils municipaux et communautaires, la présentation des gîtes, les informations pratiques, activités et associations...

Rendez-vous prochainement sur : http://www.montsapey.fr/fr/m_1_bienvenue-a-montsapey.php

✓ Réunion d'information de l'Institut des Risques Majeurs

Une réunion d'information a eu lieu à Argentine le mardi 27 mars 2018 sur les séismes ressentis ces derniers temps. Elle était organisée par la Préfecture et animée par l'IRMA. Il est à noter à ce sujet que le Plan Communal de Sauvegarde sera d'ailleurs rédigé prochainement.

✓ Transport du marché

Le transport au marché le mardi matin sera reconduit cette année à partir du 15 mai dans les mêmes conditions.

✓ Démarches administratives

Le secrétariat de mairie sera fermé les 24 et 27 avril ainsi que les 22, 26 et 29 juin. Par ailleurs, pour les démarches de PACS, il est conseillé de prendre rendez-vous.

A noter également que les pré-demandes de carte nationale d'identité et passeport se font désormais en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr/> puis sur rendez-vous au sein d'une mairie équipée d'une station biométrique. Retrouvez toutes les informations nécessaires à la constitution du dossier sur <https://www.service-public.fr/>.

La séance est levée à 20H30.

B. FARGEAS

C. MOLLIEUX

C. DAVID

D. IGNACZACK